

**CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**



CERTCENTERCANADA

Flight Test Centre of Excellence

50 Rabastalière Est Suite 23A

St-Bruno, Québec, J3V 2A5

Phone: 450-441-6464 Fax: 450-441-2411

E-Mail: info@certcentercanada.com

Web: www.certcentercanada.com

Contents

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES	2
1. APPLICABILITÉ.....	2
2. DÉFINITIONS.....	3
3. FOURNISSEUR.....	4
4. PRIX	5
5. CALENDRIER ET LIVRAISONS; AVIS DE RETARD	5
6. EXPÉDITION.....	6
7. EXÉCUTION DES TRAVAUX	7
8. INSPECTION ET RÉCEPTION.....	9
9. REFUS D’ACCEPTATION	10
10. FACTURES	10
11. MODIFICATIONS	11
12. ARRÊT, INTERRUPTION OU RETARD	11
13. RÉSILIATION	12
14. CONFORMITÉ À LA LOI	14
15. NORMES D’ÉTHIQUE ET DE CONDUITE	14
16. INFORMATION CONFIDENTIELLE	14
17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	15
18. GARANTIE DES MARCHANDISES	15
19. GARANTIE DES SERVICES.....	16
20. GARANTIE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	17
21. INDEMNISATION	17
22. ASSURANCE.....	18
23. DIVULGATION D’INFORMATION	19
24. LITIGES	19
25. INTERDICTION DE CESSION OU SOUS-TRAITANCE	20
27. DROITS D’AUDIT.....	20
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES	21
1. APPLICABILITY.....	21
2. DEFINITIONS.....	21
3. VENDOR.....	23
4. PRICE.....	23

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

5.	SCHEDULE AND DELIVERY; NOTICE OF DELAY	23
6.	SHIPPING	24
7.	CONDUCT OF THE WORK	25
8.	INSPECTION AND ACCEPTANCE	26
9.	REJECTION	27
10.	INVOICES	28
11.	CHANGES	28
12.	STOP, SUSPENSION OR DELAY	29
13.	TERMINATION	29
14.	COMPLIANCE WITH LAW	31
15.	ETHICAL STANDARDS OF CONDUCT	31
16.	PROPRIETARY INFORMATION	31
17.	INTELLECTUAL PROPERTY	32
18.	GOODS WARRANTY	32
19.	SERVICES GUARANTEE	33
20.	INTELLECTUAL PROPERTY WARRANTY	33
21.	INDEMNIFICATION	33
22.	INSURANCE	34
23.	RELEASE OF INFORMATION	35
24.	DISPUTES	35
25.	NO ASSIGNMENT OR SUBCONTRACTING	35
26.	COMMUNICATION WITH CUSTOMER	35
27.	AUDIT RIGHTS	35

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES

1. Applicabilité

- 1.1 Les Conditions générales contenues dans le présent document sont réputées faire partie intégrante de tout Contrat (tel que défini ci-après) qui sera émis au Fournisseur par Centre Excellence d'Essai en Vol (ci-après dénommé 3C).
- 1.2 Les présentes Conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent toutes les négociations, déclarations, engagements et accords antérieurs conclus entre les parties au sujet de l'objet des présentes. Elles ne peuvent être modifiées que par un document écrit postérieur aux présentes, dûment signé par 3C. Les conditions ou limitations de responsabilité supplémentaires ou différentes proposées par le vendeur, que ce soit dans un devis, une acceptation, un courriel, un formulaire ou un document de livraison, n'ont aucun effet à moins d'être acceptées par écrit par 3C. En particulier, toute limitation de responsabilité ou exclusion de garantie est expressément rejetée.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- 1.3 Tout Contrat émis par 3C sera valide s'il est envoyé par courrier, fax ou courrier électronique et engagera le Fournisseur dès sa confirmation envoyée à l'attention de l'acheteur de 3C, que ce soit par courrier, fax ou courrier électronique. Si la confirmation n'est pas reçue dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'émission du Contrat, celui-ci sera considéré comme annulé. L'accord du Fournisseur de fournir les Biens et Services, ou le début de leur exécution ou l'acceptation par le Fournisseur d'un paiement, constituera l'acceptation par le Fournisseur du Contrat, y compris les présentes Conditions générales.

2. Définitions

- 2.1 Les termes utilisés dans les présentes ont leur sens habituel. Les termes suivants ont la signification décrite ci-dessous :
- a. **“3C”** désigne le Centre Excellence d'Essai en Vol;
 - b. **“Contrat”** désigne le Contrat, le bon de commande ou toute autre entente émise par 3C au Fournisseur, les présentes Conditions générales ainsi que toutes conditions qui y sont annexées ou tout document qui y est incorporé;
 - c. **“Contrefaçon”** désigne une pièce ou une composante qui constitue une copie ou un substitut produit sans droit ni autorisation légale à cet effet, ou dont la composition, les performances ou les caractéristiques sont faussement représentées.
 - d. **Distributeur franchisé** désigne un distributeur avec lequel le fabricant de composantes d'origine (*OCM — Original Component Manufacturer*) ou le fabricant d'équipement d'origine (*OEM — Original Equipment Manufacturer*) a conclu une entente contractuelle l'autorisant à acheter, stocker, reconditionner, vendre et/ou distribuer ses gammes de produits.
 - e. **« Biens »** désigne tout produit élaboré, fabriqué et/ou vendu à 3C en vertu d'un bon de commande;
 - f. **« Biens et Services »** désigne les Biens, les services, ou toute combinaison de Biens et de Services que le Fournisseur doit fournir, tels qu'ils sont identifiés dans le Contrat, lesquels peuvent être modifiés de temps à autre par entente écrite mutuelle entre les parties ou selon ce qui est autrement prévu aux présentes;
 - g. **« Distributeur indépendant (Courtier) »** désigne un distributeur qui achète des pièces dans le but de les revendre ou de les redistribuer;
 - h. **« Propriété intellectuelle »** désigne, qu'elle soit détenue en pleine propriété ou utilisée en vertu d'une licence valide, l'ensemble des éléments suivants :
 - (i) les marques de commerce, y compris toutes les applications et tous les enregistrements ainsi que la réputation associée à leur usage ;

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- (ii) les droits d'auteur, y compris toutes les demandes et tous les enregistrements qui s'y rapportent ;
 - (iii) les brevets et les demandes de brevet ;
 - (iv) les dessins industriels, y compris toutes les demandes et tous les enregistrements connexes ;
 - (v) les secrets commerciaux, les renseignements exclusifs et le savoir-faire ; et
 - (vi) toute autre forme de Propriété intellectuelle ainsi que les droits, intérêts et protections exclusifs y afférents, qu'ils soient ou non enregistrés, y compris notamment les listes et descriptions d'équipements et de pièces, les manuels d'instructions, les inventions, les notes d'inventeurs, les données de recherche, les plans et dessins, les formules, les procédés, les codes sources et objets, ainsi que tous fichiers et technologies connexes;
- i. **"OCM"** désigne le fabricant de composantes d'origine;
 - j. **"OEM "**désigne le fabricant d'équipement d'origine;
 - k. **"Défauts récurrents"** désigne le même défaut ou la même erreur se reproduisant au moins deux (2) fois au cours d'une période de douze (12) mois et pendant la période de garantie applicable aux Biens et Services, ou encore l'incapacité des Biens à remplir l'usage auquel ils sont destinés, malgré les tentatives du Fournisseur pour corriger le défaut, ou l'incapacité des Services à satisfaire aux normes prévues aux présentes malgré les tentatives du Fournisseur pour corriger le défaut, ou l'incapacité des Services à satisfaire aux normes prévues aux présentes;
 - l. **"Services"** désigne les services que le Fournisseur doit rendre à 3C en vertu de tout Contrat ;
 - m. **"Contrefaçon présumée"** désigne une pièce à l'égard de laquelle il existe une indication qu'elle pourrait avoir été faussement représentée par le fournisseur ou le fabricant et qui pourrait correspondre à la définition d'une pièce contrefaite.
 - n. **"Fournisseur"** désigne la partie identifiée comme vendeur, prestataire de service ou fournisseur dans le Contrat.

3. Fournisseur

- 3.1 Le Fournisseur déclare et garantit par les présentes que ce qui suit est vrai et exact à la date des présentes, le demeurera à la date d'acceptation de tout Contrat et continuera de l'être pendant toute la durée dudit Contrat :
 - a. Le Fournisseur détient, ou possède une licence valide lui permettant d'utiliser, dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat, l'ensemble des droits de Propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution de ses obligations;

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- b. aucune réclamation défavorable n'a été formulée par quelque partie que ce soit pour Contrefaçon de l'un quelconque de ses droits de Propriété intellectuelle relativement aux Biens et Services, et le Fournisseur n'a connaissance d'aucun motif pouvant raisonnablement donner lieu à une telle réclamation défavorable;
- c. à la connaissance du Fournisseur, il n'existe aucun droit de Propriété intellectuelle détenu par un tiers qui empêche la fourniture, l'utilisation ou la vente des Biens et Services; et
- d. sauf indication contraire figurant dans la *Liste des produits et technologies à double usage et contrôlés*, les Biens et Services, y compris leurs composantes ou pièces, ainsi que toute donnée technique connexe, ne sont pas soumis à des contrôles ni autrement restreints quant à leur utilisation ou à leur exportation en vertu de la réglementation *ITAR (International Traffic in Arms Regulations)* ou de toute autre liste de munition applicable dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar. Sans limiter ce qui précède, le Fournisseur ne doit pas utiliser de produits dérivés ou reclassés figurant sur les listes de matériel de guerre sans l'autorisation écrite préalable de 3C.

4. Prix

- 4.1 Les prix établis dans le cadre du Contrat sont fixes et fermes. Le Fournisseur garantit que les prix unitaires facturés en vertu des présentes ne dépassent pas les prix unitaires qu'il facture à d'autres clients dans le cadre de transactions sensiblement similaires.
- 4.2 La période pendant laquelle tout rabais applicable peut être déduite commence à compter de la date de réception de la facture ou de la date de livraison des Biens et Services à destination, selon la plus tardive de ces deux dates.
- 4.3 Dans le cas où 3C passerait des commandes additionnelles portant sur les Biens et Services visés par le Contrat, et que ces commandes puissent être regroupées afin d'obtenir un avantage tarifaire ou d'une remise sur volume, il est convenu que toute réduction de prix en résultant sera appliquée à l'ensemble des commandes passées en vertu du Contrat.
- 4.4 Dans le cas où le Fournisseur serait redevable envers 3C de quelque montant que ce soit, 3C pourra, à sa discrétion, compenser ces montants avec toute somme payable au Fournisseur en vertu du Contrat.

5. Calendrier et Livraisons; Avis de Retard

- 5.1 Le Fournisseur doit se conformer strictement à tous les calendriers prévus au Contrat. Le respect des délais constitue et demeurera une condition essentielle à l'exécution du Contrat. Le Fournisseur reconnaît que tout manquement à livrer les Biens et à exécuter les Services conformément au calendrier de livraison peut causer un préjudice irréparable à 3C. En conséquence, le Fournisseur, nonobstant tout différent ou réclamation impliquant 3C, aura en

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

tout temps l'obligation de livrer les Biens et Services en temps opportun et conformément aux exigences du Contrat, et ce, exempt de tout lien, charge grevée.

- 5.2 Sans limiter d'aucune manière les obligations du Fournisseur aux termes du Contrat, celui-ci doit aviser 3C immédiatement et par écrit de toute circonstance, dont il prévoit qu'elle pourrait entraîner un retard de livraison. Le Fournisseur doit également aviser 3C par écrit de tout retard réel par rapport au calendrier de livraison. Cet avis doit indiquer les motifs et la durée estimée du retard ainsi que les mesures correctives prises par le Fournisseur pour l'éviter ou y remédier. Un tel avis ne constitue pas une renonciation aux droits ni aux recours dont dispose 3C en vertu des présentes.

6. Expédition

- 6.1 **Emballage:** Les Biens visés par le Contrat doivent être correctement emballés par le Fournisseur conformément aux normes applicables en matière de classification des marchandises pour leur expédition à 3C à destination. Sauf avis contraire spécifique au Contrat, le ou les prix des Biens indiqués au Contrat comprennent tous les coûts liés à l'emballage.
- 6.2 **Frais de transport:** Les frais de transport et d'expédition express, le cas échéant, doivent être établis selon les modalités « **FCA** » (**franco-transporteur**) conformément aux *Incoterms 2010*, sauf instruction contraire. Lorsque le Contrat autorise des frais prépayés et que le Fournisseur a droit à un remboursement, le montant correspondant doit être inscrit sur la facture sur une ligne séparée, accompagné de la pièce justificative (facture acquittée). La documentation d'expédition pour le transport aérien express, le fret aérien et le transport ferroviaire express doit indiquer « **AUCUNE VALEUR DE TRANSPORT DÉCLARÉE** ». La documentation relative à tout autre mode de transport pour lequel un tarif à valeur déclarée est utilisé doit mentionner la valeur déclarée la plus basse, indépendamment de la valeur réelle du matériel.
- 6.3 **Documents de transport:** Les Matériaux ne pourront être réceptionnés ni acceptés par 3C que lorsque tous les documents requis auront été dûment remplis et reçus. Les documents suivants doivent être transmis par télécopieur ou courrier électronique au plus tard le jour de l'expédition:
- a. POUR LES EXPÉDITIONS DOMESTIQUES (BIENS PROVENANT DE FOURNISSEURS SITUÉS AU CANADA):
- (i) Factures commerciales en double exemplaire;
 - (ii) copies des bordereaux d'expédition;
 - (iii) certificats de conformité, en double exemplaire, ainsi que les rapports d'essais, le cas échéant; et
 - (iv) une copie du connaissement, reçu express ou de la feuille de route.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- b. POUR LES EXPÉDITIONS D'IMPORTATIONS (MARCHANDISES EXPÉDIÉES PAR DES FOURNISSEURS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA): En plus des documents mentionnés aux points (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus relatifs aux expéditions domestiques, le Fournisseur doit fournir :
- (v) Les factures des douanes canadiennes précisant le pays d'origine des Biens, leur description avec la composition des matériaux, le code harmonisé, la valeur en dollars et la devise; et
 - (vi) dans le cas d'expéditions par voie aérienne ou terrestre, quatre copies de la facture des douanes canadiennes doivent être jointes à la feuille de route aérien ou au connaissement, avec la mention suivante: "Facture des douanes canadiennes jointe pour le destinataire". Une copie électronique doit être envoyée à 3C, au plus tard, le jour de l'expédition.
- 6.4 **Bordereau d'expédition:** Un bordereau d'expédition doit être apposé à l'extérieur du conteneur et un autre placé à l'intérieur pour chaque envoi. Ces bordereaux doivent inclure le pays d'origine de chaque article livré à 3C ou à son entité de réception désignée.
- 6.5 **Acheminement:** L'expédition doit être effectuée selon l'itinéraire et le mode de transport spécifiés au Contrat. Tout coût supplémentaire résultant de l'utilisation d'un itinéraire autre que celui prévu au Contrat sera à la charge du Fournisseur.
- 6.6 **Connaissement:** La description du fret indiquée sur le connaissement doit être conforme à la classification des frets publiés applicables afin de permettre l'application du tarif de fret légal le plus bas. Les frais supplémentaires résultant d'une description incorrecte du fret seront facturés au Fournisseur.
- 6.7 **Regroupement des expéditions:** Dans la mesure du possible, les livraisons effectuées simultanément pour plusieurs bons de commande doivent être regroupées en une seule expédition.
- 6.8 **Feuille de route aérienne:** Le numéro du bon de commande de 3C doit figurer sur la feuille de route aérienne ou sur le connaissement.
- 7. Exécution des travaux**
- 7.1 Le Fournisseur est tenu de s'adresser à 3C pour toute explication nécessaire concernant la signification et l'intention de toute clause des spécifications, conditions générales et documents du Contrat, et sera tenu responsable de toute erreur ou perte résultant de l'absence de demande d'explication.
- 7.2 En ce qui concerne les licences d'exportation (exportation commerciale), lorsque les autorités compétentes exigent de 3C un ou plusieurs documents (y compris un certificat d'utilisateur final) pour le traitement d'une telle demande, le Fournisseur doit appuyer 3C en fournissant

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

sans délai lesdits documents sur demande.

Le Fournisseur doit également soutenir 3C dans l'obtention des licences d'exportation, licences d'importation, certificats, permis et/ou autorisations nécessaires afin de respecter le calendrier de livraison convenu.

- 7.3 Le Fournisseur est tenu de fournir les éléments à 3C:
- a. Matériaux et pièces neufs uniquement. Le Fournisseur ne doit utiliser que des matériaux et pièces neufs. L'utilisation de matériaux ou de pièces réparés ou remis à neuf est interdite, sauf accord exprès et écrit avec 3C;
 - b. Tous les matériaux utilisés par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution du Contrat doivent être accompagnés des documents de certification pertinents; et
 - c. un rapport d'avancement bi-hebdomadaire indiquant les progrès réalisés au cours de la période précédente par rapport au calendrier de livraison.
- 7.4 Tous les Services assurés par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution d'un Contrat doivent être réalisés avec compétence, soin et diligence, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.
- 7.5 Le Fournisseur doit, en tout temps, se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables et est tenu de conserver tous les documents liés à l'exécution de ses Services (y compris la tenue de registres exacts) pendant toute la période où cette documentation est exigée conformément aux lois et règlements pertinents. Le Fournisseur doit rendre cette documentation accessible à la Société sur demande et, dans tous les cas, au moment de l'expiration ou de la résiliation du Contrat.
- 7.6 Le Fournisseur doit aviser 3C de tout procédé, produit ou service non conforme et obtenir son approbation pour en disposer dès la constatation de la non-conformité.
- 7.7 Le Fournisseur doit aviser 3C de toute modification apportée à ses procédés, produits ou Services, y compris tout changement de fournisseur externe ou de lieu de fabrication, et obtenir l'accord de 3C.
- 7.8 Le Fournisseur doit, à la demande de 3C, fournir des échantillons d'essai aux fins d'approbation de conception, d'inspection/vérification, d'enquête ou d'audit.
- 7.9 Le Fournisseur doit conserver les dossiers et les outils utilisés pour la conception, le développement, la vérification et la validation des produits livrables de certification de livrables pendant toute la durée de vie desdits livrables. Tous les autres dossiers doivent être conservés pendant une période minimale de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de l'achat.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

8. Inspection et réception

- 8.1 L'acceptation finale par 3C des Biens ou des Services est soumise à l'inspection finale effectuée par 3C dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception, dans les installations de 3C ou à tout autre endroit désigné par celle-ci, de l'ensemble des livraisons finales effectuées en vertu d'un Contrat, et ce, nonobstant tout paiement ou toute inspection ou tout essai antérieur. L'inspection et l'acceptation finales de 3C ne libèrent pas le Fournisseur de son obligation de fournir les Biens et Services conformes à toutes les spécifications et normes requises.
- 8.2 Le Fournisseur et ses sous-traitants doivent établir et maintenir un programme de contrôle de qualité et d'inspection tel que spécifié au Contrat. Sous réserve des réglementations de sécurité applicables, 3C et ses représentants ont le droit d'accéder, sans interférence, à toute zone des installations du Fournisseur ou des sous-traitants de la chaîne d'approvisionnement du Fournisseur où une partie du travail est effectuée. Le Fournisseur doit transmettre cette exigence aux fournisseurs de sa chaîne d'approvisionnement comme condition au Contrat. Le Fournisseur doit, sans frais supplémentaires pour 3C, fournir tous les aménagements, installations et assistance raisonnables dans ses locaux pour la sécurité et la commodité et le confort de 3C et de ses représentants dans l'exercice de leurs fonctions. À la demande de 3C, le Fournisseur enverra, à ses frais, des représentants chez 3C pour discuter et examiner l'état d'avancement des travaux ainsi que toute autre question relative au Contrat.
- 8.3 Le Fournisseur doit conserver et tenir à jour les registres d'inspection, d'essais et autres documents connexes, lesquels doivent être mis à la disposition de 3C ou de son représentant. Le Fournisseur doit permettre la reproduction de ces documents et fournir toute information requise par 3C ou par son représentant. Le Fournisseur doit également, de temps à autre, fournir à 3C des rapports écrits sur l'état d'avancement des travaux liés au bon de commande, selon les exigences de 3C.
- 8.4 Les procédures des distributeurs indépendants doivent être conformes à la norme AS9100 ou ISO9001 en vigueur et disposer d'un système de gestion de la qualité certifié ou être une Organisation d'approbation de conception. Le certificat de conformité du fabricant d'origine et tous les documents de traçabilité doivent être joints à chaque expédition de pièces. Ils doivent inclure le nom du fabricant, la référence de la pièce, les codes de date, les codes de lot, les numéros de série et/ou toute autre identification de lot. Le Fournisseur doit contacter 3C si le certificat de conformité (C de C) et les documents de traçabilité d'origine de l'OEM/OCM ne sont pas disponibles. Les inspections et les essais requis sont indiqués dans le Contrat. Toutes les inspections et tous les essais doivent être effectués conformément aux spécifications et paramètres du fabricant d'origine. Les preuves documentées de tous les essais réalisés doivent être jointes à chaque expédition. Si des pièces présumées contrefaites et/ou contrefaites sont fournies en vertu du Contrat et découvertes dans les marchandises livrées aux termes des présentes, ces articles seront saisis par 3C. Le Fournisseur devra, sans délai, remplacer ces pièces présumées contrefaites et/ou contrefaites par des pièces jugées acceptables par 3C, et sera tenu

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

responsable de tous les coûts liés au retrait et au remplacement desdites pièces, conformément aux exigences du Contrat ou aux polices d'assurance du Distributeur. Toute occurrence de pièces présumées contrefaites et/ou contrefaites devra être immédiatement signalée à 3C.

- 8.5 Seuls des matériaux neufs et authentiques doivent être utilisés dans les produits livrés à 3C. Aucune pièce contrefaite ou suspecte de contrefaçon ne doit être contenue dans le produit livré. Les pièces doivent être achetées directement auprès des OCM/OEM ou par l'intermédiaire de leurs distributeurs autorisés.

Une documentation doit être disponible afin d'authentifier la traçabilité jusqu'à l'OCM/OEM concernée. Les distributeurs indépendants (courtiers) ne doivent pas être utilisés sans le consentement écrit préalable de 3C.

- 8.6 Le Fournisseur doit s'assurer que les produits livrés à 3C soient exempts de tous corps étrangers ou de contamination.

9. Refus d'acceptation

- 9.1 Si le Fournisseur livre ou exécute des Biens ou Services non conformes, 3C pourra, à sa seule discrétion et aux frais et risques du Fournisseur, et sans préjudice de tout autre droit auquel 3C pourrait avoir droit en pareilles circonstances de:

- a. Retourner ou refuser les Biens et Services pour remboursement ou crédit;
- b. exiger du Fournisseur qu'il corrige, remplace ou exécute de nouveau sans délai les Biens et Services;
- c. qu'il corrige la non-conformité;
- d. qu'il obtienne des Biens et Services conformes auprès d'une autre source.

- 9.2 3C doit préciser la raison de tout retour ou rejet de Biens ou Services non conformes et/ou décrire les mesures prises. Le Fournisseur sera responsable de toute augmentation des coûts, y compris des coûts d'approvisionnement, attribuable au rejet par 3C des Biens ou Services non conformes. À la demande de 3C, le Fournisseur doit préparer et transmettre des rapports techniques pour tout article rejeté, le jour même de l'expédition du produit réparé ou remplacé à 3C, ou dans un délai maximal de quatorze (14) jours suivant la réception de la demande de 3C. Ces rapports doivent contenir la ou les causes spécifiques et contributives de la défaillance, les mesures correctives recommandées, les pièces utilisées pour la réparation, ainsi que toute autre donnée pertinente contribuant à l'amélioration de la fiabilité du produit.

10. Factures

- 10.1 Quelle que soit la nature du Contrat, les factures du Fournisseur doivent être accompagnées d'un bon de commande émis par 3C.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- 10.2 Toutes les factures du Fournisseur doivent indiquer le numéro du bon de commande de 3C ainsi que le numéro de ligne correspondant, le numéro de pièce le cas échéant, la description des Biens et Services, le prix unitaire, la quantité de Biens et Services, la valeur totale exprimée dans la devise applicable, les numéros de taxe de vente du Fournisseur, le numéro du bordereau d'expédition, le nombre de colis, articles ou conteneurs expédiés, ainsi que le numéro et la date du bordereau d'expédition, accompagnés de tout renseignement ou détail supplémentaire exigé sur le bon de commande concerné. Des factures distinctes, établies en double exemplaire, doivent être émises pour chaque expédition ou commande et envoyées à l'adresse indiquée sur le bon de commande correspondant.
- 10.3 Les factures peuvent être postées ou envoyé électroniquement au moment de l'expédition des Biens, mais le délai de paiement ne commencera à courir qu'à compter de la réception réelle ou prévue par 3C, selon la plus tardive de ces deux dates, des articles à leur destination, ou, le cas échéant, à la réalisation satisfaisante des Services.
- 10.4 Les erreurs ou omissions dans les informations figurant sur la facture, ou l'absence de pièces justificatives exigées par les conditions du bon de commande entraîneront la suspension du règlement sans perte du droit à la remise. 3C pourra également retenir tout paiement relatif à des manquants et/ou des non-conformités dans les Biens ou Services.

11. Modifications

- 11.1 3C se réserve le droit d'apporter, dans le cadre général du bon de commande, des modifications portant sur la quantité, la conception, le mode d'expédition, le lieu de livraison ou le calendrier de livraison. De telles modifications ne seront effectives et exécutoires que si elles sont attestées par une modification du bon de commande ou par tout autre avis formel émis par 3C. Si une telle modification entraîne une augmentation ou une diminution du coût ou du délai d'exécution, un ajustement équitable sera apporté au prix du Contrat et/ou au calendrier de livraison. Toute réclamation relative à un tel ajustement sera réputée renoncée par le Fournisseur si elle n'est pas formulée par écrit dans les quinze (15) jours suivant la réception de la modification du bon de commande ou de l'avis formel correspondant. Aucune disposition de la présente clause ne libère le Fournisseur de son obligation de poursuivre sans délai l'exécution du bon de commande tel que modifié.

12. Arrêt, interruption ou retard

- 12.1 3C peut, à tout moment, par ordre écrit adressé au Fournisseur (ci-après "l'Ordre d'Arrêt"), exiger du Fournisseur qu'il cesse, suspende ou retarde l'exécution ou la fourniture de tout ou d'une partie des Biens ou Services prévus au Contrat, pour la période que 3C, à sa seule discrétion, jugera opportune lorsqu'il est considéré indésirable de poursuivre l'exécution ou la fourniture pour quelque raison que ce soit. L'exécution ou la fourniture des Biens ou Services dont l'arrêt, le report ou l'interruption a été ordonné ne pourra reprendre que lorsque 3C en donnera instruction par écrit au Fournisseur (ci-après "l'Ordre de Reprise »). Tout ordre

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

semblable devra être expressément identifié comme un Ordre d'Arrêt. Dès réception d'un Ordre d'Arrêt, le Fournisseur doit s'y conformer sans délai et prendre toutes les mesures raisonnables afin de minimiser les coûts imputables aux Biens et Services visés par l'Ordre d'Arrêt. Au cours de la période couverte par l'Ordre d'Arrêt (y compris toute prolongation de celle-ci), 3C devra soit (i) émettre un Ordre de Reprise, ou (ii) résilier les travaux visés par l'Ordre d'Arrêt conformément aux dispositions de résiliation des présentes. Dans le cas où l'Ordre d'Arrêt est annulé par 3C ou que sa période de validité (y compris toute prolongation) expire, le Fournisseur doit reprendre les travaux sans délai. Si l'Ordre d'Arrêt entraîne une modification du calendrier ou du coût d'exécution, le Fournisseur pourra présenter une réclamation à 3C conformément aux dispositions relatives aux modifications prévues aux présentes. En aucun cas une telle réclamation ne pourra inclure, ni 3C être tenue responsable, d'une quelconque perte ou d'un dommage, y compris pour perte de profit anticipé, ou pour dommages économiques, accessoires, indirects, consécutifs ou punitifs résultant d'un arrêt, d'une interruption ou d'un retard.

13. Résiliation

13.1 3C, peut, par avis écrit adressé au Fournisseur, résilier le Contrat ou tout bon de commande, en tout ou en partie, pour les éléments ou portions non exécutés.

Dès réception d'un tel avis de résiliation, le Fournisseur doit cesser tous les travaux conformément à l'avis et dans la mesure qui y est précisée, et limiter les coûts engagés relativement aux Biens et Services visés par la résiliation:

- a. Tous les Biens et Services achevés, qu'ils aient été terminés avant la remise de l'avis de résiliation ou après celle-ci conformément audit avis, seront payés conformément au Contrat sur la base du prix contractuel.
- b. En ce qui concerne les Biens et Services non achevés avant la remise de l'avis de résiliation et non achevés par la suite conformément audit avis, le Fournisseur aura droit au remboursement du coût réel qu'il a engagé pour ces Biens et Services incomplets.

13.2 Cependant, aucun paiement ne sera effectué à l'égard des Biens et Services qui ont été ou pourraient être rejetés après inspection pour non-conformité aux exigences du Contrat. En aucun cas, le Fournisseur n'aura droit à un remboursement dont le montant, ajouté aux sommes déjà payées, dues ou à échoir en vertu du bon de commande, excéderait le montant total payable pour les Biens et Services à exécuter et à fournir conformément au bon de commande. Dès la remise de l'avis de résiliation, 3C disposera de tous les droits et recours qui lui reviennent en droit ou en équité, y compris le droit de propriété et de possession sur les Biens et Services payés. 3C pourra prendre immédiatement possession et titre de propriété de tous les Biens fournis et Services exécutés dès la notification de la résiliation.

13.3 En plus du droit de résiliation accordé à 3C conformément aux dispositions ci-dessus :

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- a. Si le Fournisseur est en défaut d'exécution de l'une quelconque des modalités, conditions, conventions ou obligations du Contrat, ou s'il devient insolvable ou fait faillite, ou si toute procédure est engagée contre lui en vertu de la Loi sur la faillite ou de tout autre loi ou texte similaire, ou s'il fait cession de ses Biens au bénéfice de ses créanciers, ou si une ordonnance est rendue ou une résolution adoptée en vue de sa liquidation, ou encore s'il bénéficie de toute loi ou réglementation alors en vigueur relative aux débiteurs insolvable ou faillis, 3C pourra, par avis écrit adressé au Fournisseur, résilier tout ou partie du Contrat. Dans un tel cas, le Fournisseur devra rembourser à 3C tout paiement anticipé reçu, et n'aura droit à aucun paiement, coût ou profit, ni à quelque portion de ceux-ci, relativement aux Biens et Services non achevés par le Fournisseur conformément aux dispositions du Contrat au moment de la remise dudit avis écrit.
- b. Si le Fournisseur accuse un retard dans le calendrier de livraison lors de l'exécution de ses Services ou dans la fourniture de tout Bien en vertu du Contrat, 3C se réserve le droit d'obtenir une indemnisation du Fournisseur dans la mesure où 3C subirait des dommages et/ou engagerait des coûts et dépenses liés audit retard.
Dans le cas où 3C résilie le Contrat conformément au sous-paragraphe (a) des présentes, 3C conservera le droit de réclamer les dommages-intérêts ainsi que les coûts et dépenses mentionnés dans les présentes.
- c. Dans le cas où 3C résilie le Contrat, en tout ou en partie, conformément aux dispositions des paragraphes (a) et (b) ci-dessus, 3C pourra se procurer, aux conditions et de la manière qu'elle jugera appropriée, des Biens et Services similaires à ceux résiliés, et le Fournisseur sera tenu responsable envers 3C de tout coût excédentaire résultant de l'acquisition de ces Biens et Services similaires.
- 13.4 À la suite de la résiliation du Contrat en vertu de la présente clause, 3C pourra demander au Fournisseur de transférer la propriété et de livrer à 3C, selon les modalités et dans la mesure prescrite par 3C, tous les Biens finis qui n'auront pas été livrés et acceptés avant ladite résiliation, ainsi que tous les matériaux, pièces, travaux en cours, outils ou informations que le Fournisseur aura spécifiquement acquis ou produits pour l'exécution du Contrat. Le Fournisseur s'engage en outre à protéger et à préserver tout bien en sa possession dans lequel 3C détient un droit ou un intérêt. 3C remboursera au Fournisseur le coût réel et raisonnable de tous les matériaux, pièces ou travaux en cours livrés à 3C conformément à ladite instruction, ce coût étant déterminé conformément au prix contractuel, sous réserve de toute compensation des créances que 3C pourrait détenir à l'encontre du Fournisseur en vertu du Contrat ou découlant de la résiliation.
- 13.5 Le Fournisseur ne pourra présenter aucune réclamation pour quelque dommage que ce soit, qu'il soit économique, accessoire, indirect, consécutif, punitif ou autre, ni pour aucune indemnité, perte de profit ou autre compensation découlant directement ou indirectement de toute mesure prise ou de tout avis donné par 3C en vertu ou conformément aux dispositions de la présente clause.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

14. Conformité à la Loi

- 14.1 Le Fournisseur doit se conformer à toutes les dispositions applicables des lois fédérales, provinciales et locales, ainsi qu'aux ordonnances, ordres légitimes, règles et règlements en vigueur.
- 14.2 Le Fournisseur doit contrôler la diffusion et l'accès aux données techniques, informations et autres éléments reçus en vertu du Contrat, conformément aux lois et règlements canadiens et américains relatifs au contrôle des exportations.
- 14.3 Le Fournisseur doit respecter l'ensemble des réglementations ITAR (Réglementations américains sur le trafic international d'armes) qui peuvent s'appliquer au bon de commande.
- 14.4 Si le Fournisseur est un fournisseur canadien, il doit, avant de recevoir, d'examiner ou de détenir des Biens contrôlés, être dûment enregistré au Programme des marchandises contrôlées (PMC) du Canada.

15. Normes d'éthique et de conduite

- 15.1 Le Fournisseur s'engage à ne recevoir ni offrir de cadeaux ou gratifications en lien avec le Contrat ou l'exécution de l'une quelconque de ses obligations en vertu du Contrat. Les employés du Fournisseur sont tenus de mener les activités de l'entreprise avec intégrité et de maintenir un haut niveau de conduite dans toutes les activités commerciales. Le Fournisseur ne doit se livrer à aucune conduite contraire à l'éthique dans l'exécution du Contrat. Le Fournisseur ne doit s'engager dans aucune activité personnelle, commerciale ou financière susceptible d'être considérée comme un conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou perçu.

16. Information confidentielle

- 16.1 Toutes les spécifications, informations, données, dessins, logiciels et autres éléments fournis à 3C doivent être communiqués à 3C sans droits restrictifs, et sur une base non exclusive ne conférant aucun droit de propriété au Fournisseur.
- 16.2 Toutes les informations et tous les documents de nature non publique, confidentielle ou exclusive, qu'ils soient oraux, écrits ou sous toute autre forme, y compris, sans s'y limiter, les plans, dessins, spécifications, gabarits, moules, matrices et autres outils fournis par 3C au Fournisseur ou payés par 3C dans le cadre de l'exécution du Contrat par le Fournisseur, ainsi que toutes les informations en découlant relatives à 3C ou à ses activités commerciales, de même que les conditions générales du Contrat, doivent être gardés secrets et confidentiels par le Fournisseur. Ces informations et documents ne doivent être ni divulgués à des tiers sans le consentement écrit préalable de 3C, ni utilisés par le Fournisseur à d'autres fins que l'exécution et la fourniture des Biens et Services prévus au présent Contrat. Toutes ces informations et tous ces documents demeureront la propriété exclusive de 3C et seront restitués par le Fournisseur à 3C sur simple demande. À la demande de 3C, le Fournisseur

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

devra signer un accord de non-divulgence (Non-Disclosure Agreement) dans les trente (30) jours suivant la demande de 3C.

17. Propriété intellectuelle

- 17.1 Tout travail, écrit, idée, découverte, amélioration, invention (qu'elle soit brevetable ou non), secrets commerciaux ou Propriété intellectuelle de toute nature, conçus ou réalisés pour la première fois par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution du Contrat, ou découlant de l'utilisation d'informations fournies par 3C, sera la propriété exclusive de 3C. Le Fournisseur doit divulguer sans délai à 3C tout travail, écrit, idée, découverte, amélioration, invention, secrets commerciaux ou droit de Propriété intellectuelle, et doit signer tous les documents nécessaires afin de parfaire le titre de propriété de 3C et d'obtenir et maintenir une protection efficace à cet égard. Le Fournisseur cède et transfère par les présentes à 3C tous droits, titres et intérêts relatifs à tout travail produit dans le cadre du Contrat.
- 17.2 Le Fournisseur accorde par les présentes à 3C une licence irrévocable, perpétuelle, non exclusive, libre de redevances et mondiale sur l'ensemble de ses droits de Propriété intellectuelle (qu'ils soient nationaux ou étrangers), ainsi que le droit de sous-licencier à ses sous-traitants, clients et utilisateurs finaux, dans la mesure nécessaire ou souhaitable à l'exécution par 3C de ses propres travaux et de ses Contrats avec ses clients
- 17.3 Le Fournisseur accorde par les présentes à 3C une licence perpétuelle, non exclusive, libre de redevances et mondiale lui permettant de reproduire, de distribuer des copies, d'exécuter publiquement, de présenter publiquement ou de créer des œuvres dérivées de tout logiciel inclus dans ou fourni avec les Biens et Services visés par le Contrat (la « Documentation logicielle »), dans la mesure raisonnablement requise pour l'exécution par 3C de son Contrat principal. 3C est également autorisé à sous-licencier de ces droits à ses sous-traitants, clients et utilisateurs finaux, uniquement dans la mesure nécessaire à leur utilisation des Biens et Services.

18. Garantie des Marchandises

- 18.1 Le Fournisseur garantit que les Marchandises sont exemptes de tout vice de titre, de fabrication, de matériau et/ou de conception, et qu'elles sont conçues pour répondre à l'usage prévu au titre du Contrat, dans la mesure où ces matériaux et/ou conceptions n'ont pas été fournis par 3C.

Le Fournisseur reconnaît par les présentes que cette garantie peut être étendue par 3C à ses clients, utilisateurs finaux ultimes ainsi qu'à leurs successeurs et ayants droits respectifs. Cette garantie demeurera en vigueur pendant une période de vingt-quatre (24) mois suivant la livraison des Marchandises. Si des marchandises ne respectent pas, en tout ou en partie, la garantie énoncée ci-dessus, le Fournisseur devra, sans délai, effectuer toutes les réparations, modifications ou remplacements nécessaires (les « Corrections ») afin de rendre lesdites Marchandises pleinement conformes à ladite garantie, ou permettre immédiatement à 3C d'effectuer ou de faire effectuer par un tiers toutes les Corrections nécessaires pour assurer

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

cette conformité, et rembourser 3C le coût estimatif desdites Corrections. En plus du coût réel de toute Correction, le Fournisseur assumera tous les frais de transport de retour et d'assurance encourus pour les Marchandises corrigées conformément aux dispositions de la présente garantie.

- 18.2 La portion de toute Marchandise ayant fait l'objet d'une Correction par le Fournisseur en vertu de la présente garantie sera garantie par le Fournisseur :
- a. Dans le cas d'une réparation ou d'une modification, pour la durée résiduelle de la garantie en vigueur au moment où la Correction a été effectuée, ou pour une période de douze (12) mois à compter de la date de ladite réparation ou modification, la période la plus longue étant retenue ; et
 - b. dans le cas d'un remplacement, pour la durée résiduelle de la garantie en vigueur au moment où la Correction a été effectuée, ou pour une période allant jusqu'à vingt-quatre (24) mois suivant l'acceptation des Marchandises de remplacement par 3C, la période la plus longue étant retenue.
- 18.3 La garantie prévue aux présentes, applicable aux Marchandises du Fournisseur ayant été corrigées par 3C ou par un tiers tel que mentionné ci-dessus, demeurera en vigueur comme si lesdites Marchandises avaient été réparées ou corrigées par le Fournisseur lui-même, étant entendu toutefois que le Fournisseur ne saurait être tenu responsable des défauts ou défaillances attribuables à une mauvaise utilisation, à une négligence ou à une Correction inappropriée effectuée par 3C ou par un tel tiers. Le Fournisseur reconnaît expressément que 3C ne renonce à aucun droit ni n'accepte aucune exclusion ou limitation de garantie relativement aux dispositions des présentes.
- 18.4 En cas de Défauts récurrents relatifs aux Marchandises du Fournisseur, à des dysfonctionnements ou à une détérioration prématurée, le Fournisseur devra prendre les mesures appropriées afin d'y remédier dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la notification reçue de la part de 3C. Le Fournisseur accepte par les présentes d'assumer les coûts conformément aux dispositions du présent article. Le Fournisseur devra préparer et transmettre à 3C, dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la réception de la notification, des rapports techniques portant sur toute Marchandise défectueuse. Ces rapports devront inclure les causes précises et contributives de la défaillance, les actions correctives recommandées, la liste des Marchandises utilisées pour effectuer les Corrections, ainsi que toute autre donnée pertinente contribuant à l'amélioration de la fiabilité des Marchandises.

19. Garantie des services

- 19.1 Sauf indication contraire dans les documents accompagnant les présentes conditions générales, le Fournisseur garantit que tous les Services seront exécutés conformément aux normes énoncées aux présentes et qu'il dispose et maintiendra un effectif suffisant de personnel qualifié

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

et formé pour exécuter promptement et efficacement les Services prévus au Contrat. Le Fournisseur garantit en outre que les Services seront exécutés au minimum selon le niveau de performance raisonnablement attendu de fournisseurs de services similaires dans l'industrie, et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

20. Garantie de propriété intellectuelle

20.1 Le Fournisseur garantit que la vente, la mise en vente, l'utilisation ou l'incorporation, dans les Marchandises et matériaux fabriqués (y compris les logiciels), de toutes machines, pièces, composants, Services, dispositifs, matériaux, ainsi que l'utilisation de toute Propriété intellectuelle fournis, concédés sous-licenciés ou incorporés dans les Marchandises en vertu des présentes, et qui ne sont pas de la conception, de la composition ou de la fabrication de 3C, ne portent pas et ne porteront pas atteinte à quelque droit de propriété ou de Propriété intellectuelle de quelque partie que ce soit.

21. Indemnisation

21.1 Le Fournisseur s'engage à indemniser, dégager de toute responsabilité et défendre 3C, ainsi que ses dirigeants, administrateurs, clients, mandataires et employés, contre toute réclamation, responsabilité, dommage, perte ou dépense, y compris les honoraires d'avocats et frais de procédure, découlant de, ou liés de quelque manière que ce soit à, la fourniture des Marchandises et Services en vertu du Contrat, y compris, sans s'y limiter :

- (i) toute violation de l'une quelconque des garanties prévues aux présentes;
- (ii) toute réclamation fondée sur le décès ou les blessures corporelles de toute personne, la destruction ou les dommages à des Biens, ou la contamination de l'environnement ainsi que les frais de nettoyage qui en découlent ;
- (iii) toute réclamation fondée sur la négligence, les omissions ou la faute intentionnelle du Fournisseur, de ses mandataires, sous-traitants, employés ou de toute autre personne agissant pour son compte ; et
- (iv) toute réclamation formulée par un tiers à l'encontre de 3C, alléguant que les Marchandises ou Services, les résultats de ces Services, ou tout autre produit ou procédé fourni en vertu du Contrat portent atteinte à un droit de Propriété intellectuelle appartenant à un tiers, que ces éléments soient fournis seuls ou en combinaison avec d'autres produits, logiciels ou procédés.

Le Fournisseur ne règlera ni ne transigera aucune réclamation ou poursuite de cette nature sans l'autorisation écrite préalable de 3C. Le Fournisseur s'engage également à payer ou rembourser

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

tous les frais engagés par 3C pour faire valoir la présente obligation d'indemnisation, y compris les honoraires d'avocats et les frais d'experts.

21.2 Si l'utilisation, par 3C ou par ses distributeurs, sous-traitants ou clients, de l'une quelconque des Marchandises ou Services achetés auprès du Fournisseur faisait l'objet d'une injonction, était menacée d'interdiction ou faisait l'objet d'une procédure judiciaire, le Fournisseur devra, à ses seuls frais et dépenses :

- (i) substituer aux Marchandises ou Services en cause des produits ou services totalement équivalents et non contrefaisants ; ou
- (ii) modifier les Marchandises ou Services afin qu'ils ne portent plus atteinte aux droits de tiers, tout en conservant une fonctionnalité pleinement équivalente ; ou
- (iii) obtenir pour 3C, ainsi que pour ses distributeurs, sous-traitants ou clients, le droit de continuer à utiliser lesdites Marchandises ou Services ; ou
- (iv) si aucune des solutions ci-dessus n'est possible, rembourser l'intégralité des montants payés pour les Marchandises ou Services contrefaisants, et ce, sans préjudice aux droits ou recours dont 3C pourrait disposer en vertu des présentes.

22. Assurance

22.1 Si le Contrat prévoit l'exécution de Services dans les installations de 3C, ou dans celles de ses clients, utilisateurs finaux ou de tout tiers agissant à la demande de 3C, ou si le Fournisseur utilise ses propres véhicules pour livrer des Marchandises ou des Services aux installations de 3C, le Fournisseur devra maintenir en vigueur les assurances suivantes, pour des montants au moins égaux aux montants minimaux indiqués ci-après.

Le Fournisseur devra également maintenir, dans le cours normal de ses activités, des assurances de responsabilité civile générale, de dommages matériels, de responsabilité de l'employeur et de compensation des travailleurs, ainsi qu'une assurance contre les erreurs et omissions professionnelles, une assurance de responsabilité automobile (pour les dommages corporels et matériels) et une assurance de responsabilité aérienne, selon le cas. Sur demande de 3C, le Fournisseur devra fournir des certificats d'assurance démontrant des limites de couverture non inférieures à celles indiquées ci-dessous :

- a. Responsabilité civile générale commerciale : limite unique combinée de 5 000 000 \$ (cinq millions de dollars) par sinistre, incluant la responsabilité pour produits et travaux complétés ainsi que la responsabilité contractuelle;
- b. responsabilité automobile : limite unique combinée de 5 000 000 \$ (cinq millions de dollars) par accident, le cas échéant;

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- c. lorsque les travaux doivent être exécutés aux États-Unis d'Amérique : Assurance légale contre les accidents du travail (Workers' Compensation) : conforme aux dispositions légales de la juridiction où les travaux sont exécutés, y compris les lois fédérales applicables, le cas échéant. Responsabilité civile de l'employeur (Employers' Liability) : couverture d'au moins 1 000 000 \$ (un million de dollars) par personne ou par accident. Dans les États où l'assurance contre les accidents du travail est gérée par un régime public monopolistique (notamment : Ohio, Washington, Dakota du Nord et Wyoming), le Fournisseur devra souscrire une assurance complémentaire Stop Gap Employers' Liability, offrant une couverture d'au moins 500 000 \$ (cinq cent mille dollars) par accident ou maladie. Dans la mesure où certains travaux seraient assujettis au Jones Act, au Longshore and Harbor Workers' Compensation Act ou au Defense Base Act, la police d'assurance contre les accidents du travail devra être complétée par un avenant couvrant expressément la responsabilité découlant de ces lois.

23. Divulgence d'information

- 23.1 Le Fournisseur ne doit publier aucune information élaborée dans le cadre du Contrat, ni divulguer, confirmer ou nier quelque détail que ce soit concernant l'existence ou l'objet du Contrat, ni utiliser le nom de 3C dans le cadre d'activités de promotion commerciale ou de publicité, sans l'autorisation écrite préalable de 3C, laquelle pourra être accordée ou refusée à la seule discrétion de 3C.

24. Litiges

- 24.1 Les dispositions du Contrat seront interprétées conformément aux lois de la province de Québec, district de Montréal, ainsi qu'aux lois du Canada applicables, et ce, selon leur sens équitable et non de manière restrictive à l'encontre de l'une ou l'autre des Parties. En attendant la résolution définitive de tout litige en vertu des présentes, le Fournisseur devra poursuivre avec diligence l'exécution du Contrat conformément à l'ensemble des conditions qu'il contient et aux directives de 3C. 3C et le Fournisseur assumeront chacun leurs propres frais relatifs au traitement de tout litige découlant du présent Contrat.
- 24.2 En cas de conflit entre les présentes Conditions générales et toute autre disposition du Contrat, l'ordre de préséance sera le suivant :
- a. les dispositions écrites figurant au recto du bon de commande de 3C qui modifient expressément les termes du Contrat ou des présentes Conditions générales ;
 - b. les présentes Conditions générales; et
 - c. toute autre disposition figurant dans les bons de commande de 3C, y compris toute condition ou clause qui y est énoncée ou à laquelle il est fait référence.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

25. Interdiction de Cession ou sous-traitance

25.1 Le Fournisseur ne doit ni céder le Contrat, ni sous-traiter l'exécution ou la fourniture de l'une quelconque des Marchandises ou Services figurant dans un bon de commande, sans le consentement écrit préalable de 3C, lequel pourra être accordé ou refusé à la seule discrétion de 3C. Aucun consentement ne saurait être interprété comme dégageant le Fournisseur de son obligation de se conformer pleinement à l'ensemble des exigences du présent Contrat.

26. Communication avec le client

26.1 3C sera le seul responsable de toute communication, de quelque nature que ce soit, avec ses clients relativement au présent Contrat.

27. Droits d'Audit

27.1 3C se réserve le droit de vérifier les registres du Fournisseur afin d'assurer la conformité aux dispositions du Contrat. Le Fournisseur devra mettre à la disposition de 3C, sans délai, toutes les données raisonnablement demandées par ce dernier dans le cadre de cette vérification.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES

1. Applicability

- 1.4 The general terms and conditions contained herein are deemed to and will form part of every Contract (as such term is hereinafter defined) that will be issued to the Vendor by Flight Test Centre of Excellence (hereinafter referred to as “**3C**”).
- 1.5 These General Terms and Conditions constitute the entire agreement between the parties hereto and supersede all previous negotiations, representations, undertakings and agreements hereto made between the parties in respect of the subject matter herein and shall not be modified otherwise than by a document in writing of subsequent date hereto duly signed by 3C. Additional or differing terms, conditions or limitations of liability proposed by the Vendor, whether in a quote, acceptance, email, form or delivery document shall have no effect unless accepted in writing by 3C. In particular, any limitation of liability or disclaimer of warranty is expressly rejected.
- 1.6 Every Contract issued by 3C will be valid if sent by mail, fax or e-mail and will be binding upon the Vendor upon its acknowledgement sent to 3C buyer’s attention, whether by mail, fax or e-mail. If acknowledgement is not received within five (5) working days of issue of the Contract, the Contract will be deemed cancelled. Agreement by Vendor to furnish the Goods and Services, or Vendor’s commencement of such performance or acceptance of payment shall constitute acceptance by the Vendor of the Contract, including these Terms and Conditions.

2. Definitions

- 2.1 Words, as employed in these, shall have their normally accepted meanings. The following terms shall have the described meaning:
 - a. “**3C**” shall mean Flight Test Centre of Excellence;
 - b. “**Contract**” shall mean the 3C Contract, Purchase Order (or other agreement issued by 3C to the Vendor), these General Terms and Conditions, and any special conditions appended thereto or documents incorporated therein;
 - c. “**Counterfeit**” shall mean a part that is a copy or substitute without legal right or authority to do so or one whose material, performance or characteristics are misrepresented;
 - d. “**Franchise Distributor**” shall mean a distributor with which the OCM or OEM has a contractual agreement to buy, stock, re-package, sell, and/or distribute its product lines;

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- e. **"Goods"** shall mean any products developed, manufactured, and/or sold to 3C pursuant to any Purchase Order;
- f. **"Goods and Services"** shall mean those goods, services or combination of goods and services to be provided by the Vendor, as identified in the Contract, which may be changed from time to time by the mutual written agreement of the parties or as otherwise set forth herein;
- g. **"Independent Distributor (Broker)"** shall mean a distributor that purchases parts with the intention to sell or redistribute them;
- h. **"Intellectual Property"** shall mean any and all of the following, whether owned or used under valid license: (i) trademarks, including all applications and registrations and the goodwill connected with the use of and symbolized by the foregoing; (ii) copyrights, including all applications and registrations related to the foregoing; (iii) patents and patent applications; (iv) industrial designs, including all applications and registrations related to the foregoing; (v) trade secrets, proprietary information and know-how; and (vi) other intellectual property and related proprietary rights, interests and protections, whether or not registered, including, equipment and parts lists and descriptions, instruction manuals, inventions, inventors' notes, research data, blue prints, drawings and designs, formulae, processes, source codes, object codes and all related data files and technology
- i. **"OCM"** shall mean original component manufacturer;
- j. **"OEM"** shall mean original equipment manufacturer;
- k. **"Repetitive Defects"** shall mean the same defect or error recurring at least two (2) times within a twelve-month period and within the applicable Goods and Services Warranty relevant period or the inability of goods to perform their intended use, despite attempts to rectify the defect by Vendor, or services to meet the standards set forth herein;
- l. **"Services"** shall mean the services to be rendered by the Vendor to 3C pursuant to any Contract;
- m. **"Suspect Counterfeit"** shall mean a part in which there is an indication that it may have been misrepresented by the supplier or manufacturer and may meet the definition of a counterfeit part; and
- n. **"Vendor"** shall mean the party identified as the seller, service provider or vendor in the Contract.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

3. Vendor

- 3.1 Vendor hereby represents and warrants that the following is true and correct as of the date hereof, will be true and correct as of the date acceptance date of a Contract, and shall continue to be true and correct throughout the term of such Contract:
- a. The Vendor owns, or has a valid license to use in performing its obligations under the Contract, all of the Intellectual Property necessary for the performance of its obligations;
 - b. No adverse claim has been made by any party of infringement of any of its Intellectual Property in relation to the Goods and Services, and the Vendor is not aware of any possible grounds on which such an adverse claim may be made;
 - c. To the best of the Vendor's knowledge there are no rights in or to Intellectual Property of any party which preclude the provision, use or sale of the Goods and Services; and
 - d. Except as specified in the List of controlled and dual use products and technologies, the Goods and Services including any of its components or parts, or any associated technical data, are not controlled or otherwise restricted from use or Export under the ITAR or any other applicable munitions lists under the Wassenaar Arrangement. Without limiting the foregoing, Vendor shall not use munitions lists derivatives or re-designated items without 3C's prior written approval.

4. Price

- 4.1 The prices established by the Contract are firm fixed prices. Vendor warrants that any unit prices charged herein do not exceed the unit prices charged by Vendor to other customers in substantially similar transactions.
- 4.2 The period during which any applicable discount may be deducted, shall commence from date an invoice is received, or the date Goods and Services are delivered at destination, whichever is the later date.
- 4.3 In the event that 3C places additional orders for the Goods and Services covered by the Contract and such orders can be combined for a price advantage or volume discount, it is agreed that any resulting reduction in price will be applied to all orders placed under the Contract.
- 4.4 In the event Vendor is liable to 3C for any amounts, 3C may, at its election, set-off such amounts against any amounts payable to Vendor under the Contract.

5. Schedule and Delivery; Notice of Delay

- 5.1 Vendor shall strictly adhere to all Contract schedules. Time is and shall remain of the essence in the performance of the Contract. Vendor recognizes that its failure to deliver the Goods and

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

Services in accordance with the delivery Schedule may cause 3C to suffer irreparable harm. Therefore, Vendor, notwithstanding any dispute or claim involving 3C, shall have, at all times, the positive obligation to deliver the Goods and Services on a timely basis and as required by the Contract and free and clear of any liens, charges or encumbrances.

- 5.2 Without in any way diminishing Vendor's obligations under the Contract, Vendor shall immediately notify 3C, in writing, of any circumstances which Vendor anticipates may cause a delay in delivery by Vendor and the Vendor shall as well notify 3C in writing of any actual delay in the delivery schedule. Such notification shall state the reasons and estimated period of the delay and the corrective actions being taken by Vendor to prevent or recover from the delay. Such notification shall not constitute a waiver to 3C's rights and remedies hereunder.

6. Shipping

- 6.1 **Packaging:** Goods covered by the Contract shall be properly packaged by the Vendor in accordance with applicable freight classifications standards for shipment to 3C at destination and unless otherwise specifically provided in the Contract, price or prices of the Goods therein specified include all costs of packaging.
- 6.2 **Freight Charges:** Freight and express charges, if applicable, must be "FCA" as per Incoterm 2010, unless otherwise instructed. Where the Contract authorizes prepaid charges and Vendor is entitled to reimbursement, the amount must be entered on invoice as a separate line item and the receipted bill attached thereto. Air express, air cargo and rail express shipment documentation must reflect "NO TRANSPORT VALUE DECLARED." Documentation for all other methods of shipment where a released value rate is used must reflect the lowest released value, regardless of the material value.
- 6.3 **Shipping documents:** Material cannot be received or accepted by 3C until all required documents have been properly executed and received. The following documents must be faxed or emailed no later than the day of shipment:
- a. FOR DOMESTIC SHIPMENTS (GOODS FROM VENDORS IN CANADA):
 - (i) Commercial invoices in duplicate;
 - (ii) Copies of Packing Slips;
 - (iii) Certificates of Compliance, in duplicate as well as TEST reports when applicable; and
 - (iv) One copy of Bill of Lading, express receipt or waybill.
 - b. FOR IMPORT SHIPMENTS (GOODS SHIPPED FROM VENDORS OUTSIDE CANADA): In addition to documents mentioned in (i), (ii), (iii) and (iv) above for domestic shipments,
 - (i) Canada Customs invoices specifying the country of origin of the Goods, description with material composition, harmonized code, the dollar value and the currency; and

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

(ii) In case of air or surface shipments, four copies of Canada Customs invoice must be attached to the Air Waybill or the Bill of Lading with the following notation: "Canada Customs invoices attached for consignee". One electronic copy, to 3C, no later than the day of shipment.

- 6.4 **Packing slip:** One Packing Slip outside of container and one Packing Slip inside of container must be forwarded with each shipment and must include country of origin for each item delivered to 3C or its nominated receiving entity.
- 6.5 **Routing:** Shipment must be made via the route and method specified on the Contract. Additional costs resulting from a routing other than that specified will be charged to Vendor.
- 6.6 **Bill of lading:** Freight description on the Bill of Lading must be in accordance with applicable published freight classification, so as to permit the lowest legal freight rate to be applied. Additional costs resulting from incorrect freight descriptions will be charged to Vendor.
- 6.7 **Combining shipments:** Where feasible, deliveries made at the same time against more than one purchase order must be combined in one shipment.
- 6.8 **Air Waybill:** 3C's PO number must appear on AIR WAYBILL OR BILL OF LADING.

7. Conduct of the Work

- 7.1 Vendor shall apply to 3C for any explanation which may be required as to the meaning and intent of any clause in the specifications, terms, conditions and materials of the Contract and shall be held responsible for any errors or losses consequent upon failure to request such explanation.
- 7.2 With regards to export licensing (commercial export), where the relevant authorities demand document(s) (including end user certificate) from 3C for processing such application, Vendor shall support 3C in providing the document(s) promptly as requested. Vendor shall support 3C to obtain the issuance of such export licenses, import licenses, certificates, permits and/or approvals to meet the agreed delivery schedule.
- 7.3 Vendor shall be responsible to provide the following to 3C:
- a. New material and parts only. Vendor shall not use repaired or refurbished material or parts unless expressly agreed in writing with 3C;
 - b. All materials used during the execution of the Contract by the Vendor shall be accompanied by the relevant certification documents; and
 - c. Bi-weekly status report showing the progress made during the preceding period against the delivery schedule.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- 7.4 All services rendered by Vendor in the fulfillment of a Contract shall be performed with skill, care and diligence, in accordance with best industry practices.
- 7.5 The Vendor shall comply at all times with all relevant laws and regulations, and shall be responsible for retaining all documentation related to the performance of its services (including the maintaining of accurate records) for so long as such documentation is required in accordance with any relevant laws and regulations and shall make same available to the Company upon request, and in any event, upon expiry or termination of the Agreement
- 7.6 The Vendor shall notify 3C of non-conforming processes, products, or services and obtain approval for their disposition as soon as the non-conformity is found.
- 7.7 The Vendor shall notify 3C of changes to processes, products, or services, including changes of their external providers or location of manufacture, and obtain 3C 's approval.
- 7.8 The Vendor shall provide when requested by 3C, test specimens for design approval, inspection/verification, investigation or auditing.
- 7.9 The Vendor shall retain records and tools used for design, development, verification and validation of certification deliverables for the lifetime of the deliverables. Other records shall be retained for at least five years from the ending of the purchase.

8. Inspection and Acceptance

- 8.1 3C's final acceptance of Goods or Services is subject to 3C's final inspection within ten (10) business days after receipt at 3C's facility or such other place as may be designated by 3C of all final deliveries under a Contract, notwithstanding any payment or prior test or inspection. Final inspection and acceptance by 3C does not relieve the Vendor from its obligation to supply Goods and Services that meet all specifications and required standards.
- 8.2 Vendor and its suppliers shall establish and maintain a quality control and inspection program as specified in the Contract. Subject to applicable security regulations, 3C and 3C's representatives shall have the right of access, on a non-interference basis, to any area of Vendor's or Vendor's supply chain sub-tier premises where any part of the work is being performed. Vendor shall flow this requirement down to its sub tier supply chain suppliers as a condition of the Contract. Vendor shall, without additional costs to 3C, provide all reasonable in-plant accommodation, facilities, and assistance for the safety and convenience of 3C and 3C's representatives in the performance of their duties. At 3C's request, Vendor shall send, at its own expense, representatives to 3C to discuss and review the progress of the work and any other matters pertaining to the Contract.
- 8.3 Vendor shall keep and maintain inspection, test and related records, which shall be available to 3C or 3C's representative. Vendor shall allow copies to be made and shall furnish all information

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

required by 3C or 3C's representative. Vendor shall furnish to 3C written progress reports relating to the purchase order as required by 3C from time to time.

- 8.4 Independent Distributor's procedures shall have an AS9100 or ISO9001 compliant quality Management System with a valid certification or is a Design Approval Organization. The original manufacturers Certificate of Conformance (C of C) and all traceability documentation shall be included with each shipment of parts. It shall include the manufacturer's name, part number, date codes, lot codes, serializations, and / or any other batch identifications. Vendor is to contact 3C in the event that the original OEM/OCM C of C and traceability documentation is not available. Inspections and tests required are as noted on the Contract. All inspecting and testing shall be performed to the original manufacturer's specifications and parameters. Recorded evidence of all testing performed shall be included with each shipment. If Suspect Counterfeit and/or Counterfeit parts are furnished under the Contract and are found in any of the goods delivered hereunder, such items will be impounded by 3C. Vendor shall promptly replace such Suspect Counterfeit and/or Counterfeit parts with parts acceptable to 3C and Vendor shall be liable for all costs relating to the removal and replacement of said parts as specified in the Contract requirements or Distributor's insurance policies. All occurrences of Suspect Counterfeit and/or Counterfeit parts will be immediately reported to 3C.
- 8.5 Only new and authentic materials are to be used in products delivered to 3C. No Counterfeit or Suspect Counterfeit parts are to be contained within the delivered product. Parts shall be purchased directly from the OCMs/OEMs, or through the OCM/OEMs Franchised Distributor. Documentation must be available that authenticates traceability to the applicable OCM/OEM. Independent Distributors (Brokers) shall not be used without written consent from 3C.
- 8.6 Vendor shall ensure there is no foreign object in product delivered to 3C.

9. Rejection

- 9.1 If Vendor delivers or performs non-conforming Goods and Services, 3C may, at its option and Vendor's expense and risk and without prejudice to any other rights to which 3C may be entitled under the circumstances:
- a. Return or reject the Goods and Services for refund or credit;
 - b. Require Vendor to promptly correct or replace or re-perform the Goods and Services;
 - c. Correct the non-conformance; or
 - d. Obtain conforming Goods and Services from another source.
- 9.2 3C shall specify the reason for any return or rejection of non-conforming Goods and Services and/or shall describe the action taken. Vendor shall be liable for any increase in costs, including

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

procurement costs, attributable to 3C's rejection of the non-conforming Goods and Services. As requested by 3C, Vendor shall prepare and forward technical reports on any rejected item on the same day repair or replacement shipment is made to 3C or within 14 days of receipt of request from 3C. Such reports shall contain specific and contributory cause of failure, recommended corrective action, parts used in the repair and all other pertinent data contributing to improving product reliability.

10. Invoices

- 10.1 Regardless of the nature of the Contract, Vendor invoices require a 3C Purchase Order to be in place.
- 10.2 All Vendor invoices shall bear the 3C Purchase Order number and line item number, the part number if any, the description of the Goods and Services, the unit price, the quantity of Goods and Services, the total value stated in the applicable currency, Vendor sales tax numbers, packing slip number, number of packages, articles or containers shipped and the waybill number and date, together with any additional information or detail requested on the specific Purchase Order. Separate invoices, in duplicate, must be rendered for each shipment or order and sent to the address specified in each Purchase Order.
- 10.3 Invoices may be mailed when Goods are shipped, but the time for payment shall not commence until 3C's actual or scheduled receipt, whichever is later, of items at their destination or upon satisfactory completion of Services if applicable.
- 10.4 Errors on, or omissions from invoice information, or lack of supporting documentation, required by terms of the Purchase Order, will be cause for withholding settlement without losing discount privilege. 3C may also withhold payment for shortages and/or non-conforming Goods or Services.

11. Changes

- 11.1 3C shall have the right to make changes within the general scope of the Purchase Order, with respect to quantity, design, method of shipment, place of delivery, or delivery schedule. Such changes shall be effective and binding only if evidenced by a Purchase Order modification or other formal notification issued by 3C. If such a change results in an increase or decrease in the cost of, or time required for performance, an equitable adjustment shall be made in the Contract price and/or delivery schedule. Any claim for such adjustment shall be deemed waived by Vendor, unless asserted in writing within fifteen (15) days of receipt of the Purchase Order modification or other formal notification. Nothing in this clause shall relieve Vendor from proceeding without delay in the performance of the Purchase Order as changed.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

12. Stop, Suspension or Delay

12.1 3C may at any time, by written order to Vendor, (the **Stop Order**) require Vendor to stop, suspend or delay performance or furnishing of all or any portion of the Goods or Services called for by the Contract for such period as 3C in its discretion, determines it would be undesirable to continue such performance or furnishing for any reason and the performance or furnishing of the Goods or Services so ordered to be stopped, delayed or suspended shall only be resumed when 3C gives Vendor written notice to such effect (the **Resume Order**). Any such order shall be specifically identified as a Stop Order. Upon receipt of a Stop Order, and Vendor shall promptly comply with its terms and take all reasonable steps to minimize the incurrence of costs allocable to the Goods and Services covered by the Stop Order during the period of work stoppage. Within the period covered by the Stop Order (including any extension thereof) 3C shall either (i) issue a Resume Order, or (ii) terminate the work covered by the Stop Order in accordance with the termination provisions hereof. In the event the Stop Order is cancelled by 3C or the period of the Stop Order (including any extension thereof) expires, Vendor shall promptly resume work. Vendor may, if the Stop Order has resulted in a change in the schedule or the cost of performance, submit a claim to 3C pursuant to the provisions of the Changes clause hereof, but in no event shall such claim include nor will 3C be liable for any loss or damage for loss of anticipated profit, economic, incidental, indirect, consequential, or punitive damages because of any stop, suspension or delay.

13. Termination

13.1 3C, by giving written notice to Vendor, may terminate the Contract or any Purchase Order with respect to all or any part(s) or portion(s) not completed. Upon such termination notice being given, the Vendor shall cease all work in accordance with and to the extent specified in such notice and limit costs incurred with respect to the terminated Goods and Services:

- a. All finished Goods and Services whether completed before giving of such notice or completed thereafter pursuant to such notice, shall be paid for in accordance with the Contract on the basis of the Contract price.
- b. In respect of Goods and Services not completed before giving of such notice and not completed thereafter pursuant to such notice, the Vendor shall be entitled to be reimbursed the actual cost to the Vendor of such incomplete Goods and Services.

13.2 However, no payment shall be made in respect of Goods and Services which have been or may be rejected after inspection as not complying with the requirements of the Contract. In no case shall Vendor be entitled to be reimbursed any amount which, taken together with any amounts paid or due or becoming due to Vendor under the Purchase Order, shall exceed the total amount payable for the Goods and Services to be performed and furnished under the Purchase Order. Upon termination notice being given, 3C shall have all rights and obligations accruing to it either at law or in equity, including 3C's rights to title and possession of the Goods and Services paid

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

for. 3C may take immediate possession and title of all Goods furnished and Services so performed upon notice of termination.

13.3 In addition to 3C's right to terminate as herein before provided:

- a. If Vendor is in default in carrying out any of the terms, conditions, covenants or obligations of the Contract, or if the Vendor becomes bankrupt or insolvent, or any proceedings are commenced against the Vendor under the Bankruptcy Act or any similar statute or law, or makes an assignment for the benefit of creditors, or if any order is made or resolution passed for the winding up of the Vendor, or if the Vendor takes the benefit of any law or statute for the time being in force relating to bankrupt or insolvent debtors, 3C may, by giving notice in writing to the Vendor, terminate the whole or any part of the Contract. In such event the Vendor shall reimburse any advance payment made by 3C and the Vendor shall not be entitled to the payment of any costs or profit or any portion thereof with respect to any of the Goods and Services not completed by the Vendor in accordance with the terms of the Contract at the time of said notice in writing to Vendor.
- b. If Vendor is behind the delivery schedule during the performance of its Services or furnishing of any goods under the Contract, 3C reserves its rights to obtain compensation from the Vendor should 3C suffer any damages from and/or incur any costs and expenses in relation to said delay. In the event that 3C terminates the Contract in accordance sub-paragraph (a) herein, 3C will still be entitled to claim the damages and costs and expenses stated herein.
- c. In the event that 3C terminates the Contract in whole or in part as provided in the preceding paragraph (a) and (b), 3C may procure, upon such terms and in such manner as 3C may deem appropriate, Goods and Services similar to those terminated, and the Vendor shall be liable to 3C for any excess costs for such similar Goods and Services.

13.4 Upon termination of the Contract under this clause, 3C may direct the Vendor to transfer title and deliver to 3C, in the manner and to the extent directed by 3C, any finished Goods which has not been delivered and accepted prior to such termination and any materials, parts, work-in-process, tools or information which the Vendor has specifically acquired or produced for the fulfilment of the Contract. Vendor further agrees to protect and preserve property in possession of Vendor in which 3C has an interest. 3C shall reimburse the Vendor for the reasonable and actual cost to the Vendor of all materials, parts or work-in-process delivered to 3C pursuant to such direction and determined in accordance with the Contract price, subject to the deduction of any claim 3C may have against the Vendor arising under the Contract or out of the termination.

13.5 Vendor shall have no claim for any damages whether economic, incidental, indirect, consequential, punitive or otherwise or for any compensation, loss of profit or other allowance

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

arising out directly or indirectly of any action taken or notice given by 3C under or pursuant to the provisions of this clause.

14. Compliance with Law

- 14.1 Vendor shall comply with all applicable provisions of Federal, Provincial, and local laws; ordinances and all lawful orders; rules, regulations.
- 14.2 Vendor shall control the dissemination of and access to technical data, information and other items received under the Contract in accordance with Canadian and U.S. export control laws and regulations.
- 14.3 Vendor shall respect all ITAR regulations that may be applicable to the PO.
- 14.4 Should Vendor be a Canadian Vendor, they shall, prior to receiving, examining, or possessing Controlled Goods, be registered under the Canadian Controlled Goods Program (CGP).

15. Ethical Standards of Conduct

- 15.1 Vendor shall neither receive nor give any gifts or gratuities in connection with the Contract or the fulfillment of any of its obligations to 3C pursuant to the Contract. Vendor's employees are required to conduct company business with integrity and maintain a high standard of conduct in all business-related activities. Vendor shall not participate in any unethical conduct during performance of the Contract. Vendor shall not engage in any personal, business, or investment activity that may be defined as a conflict of interest, whether real or perceived.

16. Proprietary Information

- 16.1 All specifications, information, data, drawings, software and other items supplied to 3C shall be disclosed to 3C without any restrictive rights on a non-proprietary basis.
- 16.2 All information and materials which is non-public, confidential or proprietary in nature whether verbal, written or in any other form, including, without limitation, plans, drawings, specifications, patterns, dies and other tools supplied by 3C to Vendor or paid for by 3C during the Vendor's performance of the Contract, as well as any and all information derived therefrom relating to the 3C or its business activities, as well as the terms and conditions of the Contract, shall be kept secret and confidential by Vendor and shall not be disclosed to any third party, without prior written consent of 3C nor made use of by Vendor, except for the purpose of performing and furnishing delivering the Goods and Services hereunder. All such information and materials will remain the sole and exclusive property of 3C and will be returned by Vendor to 3C upon request. When requested by 3C, the Vendor shall execute a Non-Disclosure Agreement within (30) days following 3C's request.

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

17. Intellectual Property

- 17.1 Any work, writing, idea, discovery, improvement, invention (whether patentable or not), trade secret or intellectual property of any kind first made or conceived by Vendor in the performance of the Contract or which is derived from the use of information supplied by 3C shall be the exclusive property of 3C. Vendor shall disclose promptly all such works, writings, ideas, discoveries, improvements, inventions, trade secrets or intellectual property to 3C, and shall execute all necessary documents to perfect 3C's title thereto and to obtain and maintain effective protection thereof. Vendor hereby assigns and transfers all right, title and interest in any work produced under the Contract to 3C.
- 17.2 The Vendor hereby grants to 3C an irrevocable, perpetual, nonexclusive, paid-up, world-wide license to any and all Intellectual Property of the Vendor (whether domestic or foreign), and the right to sublicense such rights to its sub-contractors, customers and ultimate end-users necessary or desirable for 3C performance of its own work and its client contracts.
- 17.3 Vendor hereby grants to 3C a perpetual, non-exclusive, paid-up, world-wide license to reproduce, distribute copies of, perform publicly, display publicly, or make derivative works from any software included in or provided with Goods and Services under the Contract (Software Documentation) as reasonably required for 3C performance of its prime contract and the right to sublicense such right to 3C's sub-contractors, customers and ultimate end-user only to the extent necessary for their use of the Goods and Services.

18. Goods Warranty

- 18.1 Vendor warrants the Goods against defects in title, workmanship, materials and/or design and that the Goods are designed to fit the intended purpose under the Contract, to the extent that such materials and/or designs have not been supplied by 3C. Vendor hereby accepts that this warranty may be extended by 3C to its customers, ultimate end users and their respective successors and assigns. This warranty shall remain in effect for 24 months after delivery of the Goods. If any Goods fail to comply in any respect of the warranty set forth above, the Vendor shall promptly make all repairs, modifications or replacements (the "Corrections") necessary to enable such Goods to comply in all respects with said warranty or promptly allow 3C to make or have a third party make all Corrections necessary to enable such Goods to comply in all respects with said warranty and recover the estimated cost of such Corrections from Vendor. In addition to the actual cost of any Correction, Vendor shall bear any incurred return transportation and insurance costs for Goods corrected pursuant to the provisions of this warranty.
- 18.2 That portion of any Goods to which a Correction has been made by Vendor under this warranty, shall be warranted by Vendor:

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

- a. In a case of repair or modification, for the unexpired portion of the warranty remaining at the time of such Corrections, or 12 months after the date of such repair or modification whichever period is greater; and
- b. In case of replacement, for the unexpired portion of the warranty remaining at the time of such Corrections, or up to 24 months following acceptance of the replacement Goods by 3C, whichever period is greater.

18.3 The warranty herein on Vendor's Goods that have been corrected by 3C or a third party as referred to above shall remain in effect as if Vendor's product was repaired and corrected by Vendor provided, however, that Vendor shall not be held liable for defect or failures attributable to misuse, negligence or improper correction by 3C or such other third party. Vendor hereby acknowledges that 3C does not waive or accept any disclaimer of any such warranties.

18.4 In the event of Repetitive Defects related to the Vendor's Goods, malfunctions or premature deterioration, Vendor shall take the appropriate measures to eliminate such defects no later than thirty (30) days after notification by 3C. Vendor hereby agrees to the costs in accordance with this article. Vendor shall prepare and forward technical reports to 3C on any defective Goods within forty-eight (48) hours of receipt of the notification. Such reports shall contain specific and contributory causes of failure, recommended corrective actions, Goods used in the Corrections and all other pertinent data contributing to improving Goods reliability.

19. Services Guarantee

19.1 Unless stated otherwise in the documents accompanying these terms and conditions, Vendor shall guarantee all Services are performed in accordance with the standards set forth herein and that it has and will maintain sufficient trained personnel to promptly and efficiently execute the Services contemplated under the Contract. Vendor further warrants that the Services shall be performed to at least the standard of performance reasonably expected of similar service providers in the industry, in accordance with best industry practice.

20. Intellectual Property Warranty

20.1 Vendor warrants that the sale, offering for sale, use, or incorporation into manufactured Goods and materials (including software) of all machines, parts, components, services, devices, material, and the use of all Intellectual Property furnished or licensed or incorporated into Goods hereunder which are not of 3C's design, composition, or manufacture do not and will not infringe any proprietary or intellectual property rights of any party whatsoever..

21. Indemnification

21.1 Vendor shall indemnify, hold harmless, and defend 3C, its officers, directors, customers, agents and employees, against all claims, liabilities, damages, losses and expenses, including attorney's fees and cost of suit arising out of or in any way connected with the Goods and Services provided

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

under the Contract, including, without limitation: (i) the breach of any warranty contained herein; (ii) any claim based on the death or bodily injury to any person, destruction or damage to property, or contamination of the environment and any associated clean-up costs; (iii) any claim based on the negligence, omissions or willful misconduct of Vendor or any of Vendor's agents, subcontractors, employees or anyone acting on behalf of Vendor; and (iv) any claim by a third party against 3C alleging that the Goods and Services, the results of such Services, or any other products or processes provided under the Contract, infringe the Intellectual Property right of a third party, whether such are provided alone or in combination with other products, software or processes. Vendor shall not settle any such suit or claim without 3C's prior written approval. Vendor agrees to pay or reimburse all costs that may be incurred by 3C in enforcing this indemnity, including attorney's fees and the fees of any other expert.

- 21.2 Should 3C's use, or use by its distributors, subcontractors or customers, of any Goods and Services purchased from Vendor be enjoined, be threatened by injunction, or be the subject of any legal proceeding, Vendor shall, at its sole cost and expense, either: (i) substitute fully equivalent non-infringing Goods and Services; (ii) modify the Goods and Services so that they no longer infringe but remain fully equivalent in functionality; (iii) obtain for 3C, its distributors, subcontractors or customers the right to continue using the Goods and Services; or, (iv) if none of the foregoing is possible, refund all amounts paid for the infringing Goods and Services, the whole without prejudice to any of 3C's rights or recourses hereunder.

22. Insurance

- 22.1 If the Contract is for the performance of Services on 3C's premises or 3C's customer's or ultimate end-user premises, or on any third-party premises at the direction of 3C, or if Vendor utilizes their own vehicles to deliver Goods and Services to 3C's facility, Vendor shall maintain the following insurance in at least the minimum amounts stated herein. Vendor shall also maintain such general liability, property damage, employers' liability, and worker's compensation insurance, professional errors and omissions insurance, motor vehicle liability (personal injury and property damage) insurance and aviation liability as are maintained in their normal and ordinary course of business. Upon request by 3C, Vendor shall provide certificates of insurance evidencing limits of no less than the following:
- a. Commercial General Liability \$5,000,000 combined single limit per occurrence (including products/completed operations and contractual liability coverage);
 - b. Automobile Liability \$5,000,000 combined single limit per accident (if applicable); and
 - c. Where any work is to be performed in the United States of America, Workers' Compensation Statutory for the jurisdiction where the work is to be performed, including Federal Acts if applicable Employers' Liability, \$1,000,000 each person/accident. In states where Workers' Compensation insurance is a monopolistic state-run system (e.g., Ohio, Washington, North Dakota, and Wyoming), Vendor shall add Stop Gap Employers Liability with limits not less

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES/
TERMS AND CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES**

than \$500,000 for each accident or disease. To the extent that any work to be performed is subject to the Jones Act, the Longshore and Harbor Workers' Compensation Act, or the Defense Base Act, the Workers' Compensation policy must be endorsed to cover such liability under such Act.

23. Release of Information

- 23.1 Vendor shall not publish any information developed under the Contract, nor disclose, confirm, or deny any details about the existence or subject matter of the Contract, or use 3C's name in connection with Vendor's sales promotion or publicity without 3C's prior written approval, which may be granted or withheld in 3C's sole discretion.

24. Disputes

- 24.1 The provision of the Contract shall be interpreted in accordance with the laws of the province of Quebec, district of Montreal, and the laws of Canada applicable and in accordance with its fair meaning and not strictly against either party. Pending final resolution of a dispute hereunder, Vendor shall proceed diligently with the performance of the Contract and in accordance with all the Terms and Conditions contained herein and with 3C's direction thereof. 3C and Vendor shall each bear its own costs of processing any dispute hereunder.
- 24.2 In the event of a conflict between these Terms and Conditions and other portions of the Contract, the order of precedence shall be: (a) any typed provisions on the face of 3C's Purchase Order specifically modifying the terms of the Contract or these Terms and Conditions; (b) these Terms and Conditions; and (c) any other provisions set forth in 3C's Purchase Orders including any terms and conditions stated or referenced therein.

25. No Assignment or Subcontracting

- 25.1 Vendor shall not assign the Contract or subcontract the performance or furnishing of any of the Goods and Services contained in a Purchase Order, without the prior written consent of 3C, which may be granted or refused in 3C's sole discretion. No consent shall be deemed to relieve Vendor of its obligations to comply fully with the requirements hereof.

26. Communication with Customer

- 26.1 3C shall be solely responsible for any and all communication with 3C's customers regarding this or any related contract.

27. Audit Rights

- 27.1 3C reserves the right to audit Vendor's records to assure compliance with the terms of the Contract. Vendor shall promptly make available all data reasonably requested by 3C.